

Fiche informative

Achat de produits d'entretien

Cette fiche a pour objet de fournir un ensemble de bonnes pratiques, portant sur l'achat de produits ménagers pour les lieux accueillant des enfants.

1 Avant l'achat

➔ Identifier et clarifier **les besoins des utilisateurs**.

Exemples de questions qui peuvent être posées : « Quel est l'état actuel des stocks ? » « Quelles opérations de nettoyage nécessitent vraiment d'utiliser un produit chimique (puissant) ? » « Certains nettoyages de routine pourraient-ils être réalisés avec des produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir, etc.) ? » « La fréquence d'utilisation des produits chimiques (puissants) pourraient-elle être réduite ? » « Des produits naturels pourraient-ils être utilisés en alternance ? », etc.

➔ Répondre à ces besoins avec **un minimum de produits différents**.

Un nombre limité de produits permet de diminuer les risques de mélanges dangereux, le nombre de substances émises dans l'air, les quantités consommées et le nombre de produits stockés (produisant des émissions diffuses si l'étanchéité du contenant est imparfaite). Dans ce cadre, certains produits multi usages peuvent être utiles.

➔ Interroger les utilisateurs sur **d'éventuelles gênes**, liées à l'utilisation de certains produits.

Exemple de gênes : irritation des voies respiratoires, allergies, etc.

➔ S'assurer que les Fiches de Données de Sécurité (FDS), sur lesquelles s'appuient les achats, datent de moins de 2 ans.

En France, l'article R 4411-73 indique que « le fournisseur d'une substance ou mélange dangereux fournit au destinataire de cette substance une fiche de données de sécurité conforme » à la réglementation en vigueur. Les FDS sont datées.

2 Au moment de l'achat

➔ Sur la base des besoins et des retours d'expériences collectées, privilégier les produits ménagers :

★ Ne présentant **pas de pictogrammes de danger** ;

Notamment les suivants : dangereux pour la santé / très dangereux pour la santé / toxique ou mortel / corrosif



★ Répondant aux exigences de **l'Ecolabel européen**



➔ **Limiter l'achat d'eau de Javel**.

Les quantités achetées ne doivent pas correspondre à un nettoyage de routine, mais à des besoins spécifiques et ponctuels (ex. : éradication de moisissures).

➔ Dans la mesure du possible, privilégier des **produits ménagers non parfumés**.

La présence de parfum est généralement indiquée sur l'emballage. A défaut, la présence de terpènes pourra être recherchée dans la composition du produit. Ex. : limonène, -pinène, camphène, terpinolène, citronellol, eucalyptol, etc.

➔ Si l'établissement considéré ne peut entreposer les produits dans un local fermé et aéré, considérer la possibilité d'acheter des contenants hermétiques (ex. : fûts en plastique bleu pour produits chimiques).

Un local aéré est nécessairement équipé d'un système de Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) conforme à la réglementation, adapté aux spécificités du local, et qui fait l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage réguliers.

➔ Eviter les produits ménagers se présentant sous forme de vaporisateurs.

3 Ci-dessous, affichette à placarder dans le local de stockage des produits d'entretien

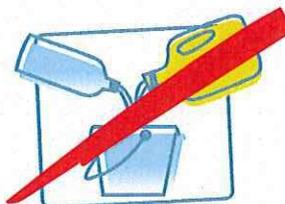
écol'air Un établissement qui respire, c'est bon pour l'avenir !

Tous concernés par une meilleure qualité de l'air intérieur !!!

Les produits utilisés pour l'entretien des locaux des établissements recevant des enfants peuvent être la source de contamination de certains milieux (air, eau, sol), et ont un impact potentiel sur la santé des enfants et des salariés qui occupent le bâtiment.



Toujours aérer
pendant et après les activités de nettoyage permet une circulation de l'air et une évacuation plus facile des éventuels polluants.



Ne pas faire de mélange,
limiter le nombre de produits qui peuvent entraîner des réactions chimiques néfastes pour la santé.



Faire le ménage après le départ des enfants
dans la mesure du possible ce qui permet une dispersion des polluants durant la nuit.



Choisir un lieu de stockage ventilé
ou avec possibilité d'aération :
les locaux doivent bénéficier d'un système de ventilation et/ou d'une aération naturelle.



Ne pas utiliser d'eau de Javel
La Javel est un produit nocif et très réactif dès qu'il est mélangé à des bases ammoniacales ou acides par exemple : il y a danger de formation de gaz toxiques.



Éviter les surdosages,
respecter les dosages prescrits car un surdosage peut entraîner des risques pour la santé des utilisateurs et des occupants du bâtiment.

idée reçue n°1
"Les produits écologiques sont moins performants que les produits classiques"
FAUX !!!
Les produits certifiés par l'étiquetage européen sont conçus en limitant le recours à certaines substances nocives pour la santé et pour l'environnement. Leur efficacité est également testée en laboratoire.

idée reçue n°2
"Il faut un produit différent pour chaque type d'activité de nettoyage"
FAUX !!!
Hormis les usages spécifiques type dégraissage ou détachage particulier, les tensioactifs contenus dans les produits classiques permettent un multi-usage et évitent ainsi un mélange de substances.

idée reçue n°3
"La Javel ne nettoie pas, elle désinfecte seulement"
VRAI !!!
La Javel ne lave pas, son usage doit être interdit. En cas de besoin exceptionnel, elle doit être utilisée sur des surfaces propres. Son pouvoir désinfectant n'agit qu'au contact direct sur les bactéries. Il est nul si elles sont protégées.

